

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

DELIBERATION N° 2017-73

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 14
Absents : 0
Votants : 15
Procurations : 1

L'an deux mille dix-sept, le 06 OCTOBRE à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/10/2017

Date d'affichage : 02/10/2017

Présents : Michel ANDOLFO, Annabel AUGUSTIN, Françoise BAUZOU, Eva BIETH, Kévin CARBONNE, Antoine DOMANEC, Alain GARNIER, Raphaël GENZ, Camille HAUMONT, Fanny KUHNT, Didier MAURY, Paulette PORTET, M-Cécile RIVIERE, Thierry TORRES.

Absents excusés (0).

Procuration (1) Jacques VU VAN a donné procuration à Alain GARNIER

La séance est ouverte à 19h30

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. Madame M-Cécile RIVIERE est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : RETRAIT DE LA PLAINTE N° PV 00458

Monsieur le Maire propose le retrait d'une plainte déposée par Mme Djamila ROUMILA, alors maire de la commune sous le n° de PV00458 en date du 9 mai 2017, qui concerne une charrette déposée par des particuliers sur un terrain communal à La Mouline.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à l'UNANIMITE** le retrait de cette plainte.

A Serres Sur Arget, le 17 octobre 2017

REÇU LE :

23 OCT. 2017

PREFECTURE FOIX

Le Maire,
Alain GARNIER



Reçu en Préfecture le :/...../.....

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du 17/10/2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

DELIBERATION N° 2017-73

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 0

Votants : 15

Procuration : 1

L'an deux mille dix-sept, le 06 OCTOBRE à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/10/2017

Date d'affichage : 02/10/2017

Présents : Michel ANDOLFO, Annabel AUGUSTIN, Françoise BAUZOU, Eva BIETH, Kévin CARBONNE, Antoine DOMANEC, Alain GARNIER, Raphaël GENZ, Camille HAUMONT, Fanny KUHN, Didier MAURY, Paulette PORTET, M-Cécile RIVIERE, Thierry TORRES.

Absents excusés (0).

Procuration (1) Jacques VU VAN a donné procuration à Alain GARNIER

La séance est ouverte à 19h30

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. Madame M-Cécile RIVIERE est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : RETRAIT DE LA PLAINTE N° PV 00458

Monsieur le Maire propose le retrait d'une plainte déposée par Mme Djamila ROUMILA, alors maire de la commune sous le n° de PV00458 en date du 9 mai 2017, qui concerne une charrette déposée par des particuliers sur un terrain communal à La Mouline.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à l'UNANIMITE** le retrait de cette plainte.

A Serres Sur Arget, le 17 octobre 2017

REÇU LE :

23 OCT. 2017

PREFECTURE FOIX

Le Maire,
Alain GARNIER



Reçu en Préfecture le :

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du 17/10/2017